

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 4 mai 2026 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon, lequel est érigé sur le lot 1 983 952 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait l'aménagement d'une aire de stationnement dans la cour avant du bâtiment, et ce, malgré l'article 571 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 14 avril 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert